

INSTRUMENTALISATION DE LA MICROFINANCE : SORTIE DE LA PAUVRETE OU EXPANSION DU FAIT GESTIONNAIRE ?

Jean-Luc Metzger, chercheur à Orange Labs et associé au CNAM-LISE
jeanluc.metzger@orange-ftgroup.com

Résumé. Cette communication analyse le caractère, devenu central sur l'agenda des institutions internationales, de l'accès accru à la microfinance, sous forme numérique, comme moyen de sortir de la pauvreté les populations des pays en développement et de leur permettre d'évoluer vers le travail décent. Située dans les perspectives communes aux sociologies de la gestion et de la mondialisation, elle examine, à partir d'une revue de littérature portant sur les pratiques du microcrédit et du téléphone portable, dans plusieurs Etats d'Afrique, le rôle que jouent les institutions internationales et certaines multinationales dans les processus de gestionnarisation des sociétés et de diffusion d'une certaine conception de la performance.

Mots clés : microfinance, Afrique, dispositifs de gestion, institutions internationales

1. COMPRENDRE L'ATTRAIT DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES POUR LA MICROFINANCE

Dans un monde « globalisé », où le souci de performance et l'exigence d'efficacité concernent aussi bien les multinationales, que les individus, comprendre sociologiquement « la gestion » devient un enjeu. Si de nombreux travaux ont examiné cette question dans les organisations françaises (Boussard, 2005 ; Maugeri, 2006), il paraît indispensable de les compléter par des analyses portant sur les pays « émergents », contraints de déployer des dispositifs de gestion conformes aux attentes des bailleurs de fonds publics et privés.

Dans cette perspective, nous allons nous intéresser au caractère central qu'a pris, depuis près d'une décennie, le recours à la microfinance comme moyen de sortir les populations des pays en développement de la pauvreté. Précisons, en effet, que ces thèmes sont, notamment, à l'agenda du BIT, du PNUD et de la Banque mondiale, en complément d'autres dispositifs comme l'exigence de privatisation des services publics (Stiglitz, 2006).

Certes, l'étude du microcrédit peut relever de la sociologie économique - caractère socialement encadré de la monnaie - ou de la sociologie du genre - l'essentiel des bénéficiaires du microcrédit étant des femmes (Guerin, 2002 ; Nader, 2008). Toutefois, notre interrogation portant sur la volonté d'acteurs globaux d'instrumentaliser ces pratiques en les standardisant, les perspectives de la sociologie de la gestion nous paraissent ici plus judicieuses.

En effet, les institutions internationales ont mis à leur agenda l'ardente obligation de favoriser *l'accès à la microfinance*, de préférence au moyen de transferts électroniques, pour concrétiser le passage d'une politique macro-économique d'aide au développement à un ensemble d'initiatives pour « lutter contre la pauvreté ». On peut dès lors se demander dans quelle mesure cette réorientation s'inscrit vraiment en rupture avec les politiques d'inspiration néolibérale qui ont caractérisé leur stratégie depuis près de trente ans ? Et quelles conséquences une telle orientation peut avoir en termes de lien social et d'expansion du fait gestionnaire ?

Pour répondre, en nous appuyant sur une revue de littérature portant sur les pays du « Sud », nous allons examiner comment un ensemble diversifié de pratiques locales – visant l'adaptation aux « nouvelles » formes de pauvreté constitutives de la globalisation – est en cours d'instrumentalisation et promu en dispositif de gestion des économies dominées.

2. ANALYSER SOCIOLOGIQUEMENT LA GESTION : UN CADRE D'ANALYSE

Mais tout d'abord, présentons le cadre de problématique qui sous-tendra notre réflexion (Metzger, Benedetto-Meyer, 2008). L'étude du fait gestionnaire s'est peu à peu centrée sur l'examen du caractère performatif des dispositifs de gestion. Accordant une place importante à leur dimension technologique (informatique), tout en replaçant leur étude dans les acquis de la sociologie du travail, S. Maugeri (2006) a élaboré un cadre d'analyse reposant sur une définition originale du concept de dispositif. Ce dernier rend compte, non seulement de l'inscription des principes de gestion dans des machines numériques, mais également de l'action managériale dans la production de l'ordre gestionnaire. D'où la solution qui consiste à définir les « dispositifs de gestion », d'une part, comme incarnant les représentations dominantes de la « nouvelle philosophie managériale » et, d'autre part, comme orientant et canalisant l'activité de chacun, contribuant, en cela, à la production et à la perpétuation de rapports de domination.

Cela permet de raisonner en termes d'interactions dissymétriques entre un système (principes, normes, outils) et des agents, ces derniers, au fur et à mesure de leur implication, subissant et « actionnant » les logiques de domination inscrites dans les machines, via les catégories qu'elles leur imposent subrepticement. Nous retrouvons la volonté, portée par le concept foucauldien de dispositif, d'appréhender la nature profonde du pouvoir, à la fois stratégies globales, interactions micro-locales et dynamique d'expansion (Foucault, 1994).

A cela s'ajoute (Craipeau et Metzger, 2007) la volonté de souligner que le phénomène gestionnaire se caractérise par sa propension à bousculer la plupart des dimensions sociales, au moyen d'un empilement, non nécessairement cohérent, d'instruments, principes et discours. De plus, le phénomène gestionnaire est considéré comme débordant des cadres de l'organisation marchande des pays développés, pour concerner progressivement l'ensemble des organisations des pays émergents, via, notamment, l'action d'institutions, d'entreprises et d'agences privées internationales. En ce sens, analyser sociologiquement le phénomène gestionnaire nécessite d'accorder un intérêt accru aux contextes historiques, politiques, culturels et sociaux spécifiques.

Dès lors, pour apprécier dans quelle mesure l'encouragement international à la micro-finance constitue un dispositif de gestion, nous allons : a) décrire les pratiques de micro-finance et analyser leur spécificité ; b) décrire les pratiques du travail informel et préciser leurs articulations avec la micro-finance ; c) présenter les pratiques – notamment financière - gravitant autour du téléphone portable ; d) cela nous permettra de mieux comprendre les enjeux liés à la volonté de développer le microcrédit, via des transactions numériques. C'est alors que nous pourrons identifier en quoi cette volonté présente toutes les caractéristiques d'un dispositif international de gestion.

3. LES PRATIQUES DE LA MICROFINANCE : UNE ADAPTATION A LA GLOBALISATION

Parmi les pratiques liées à la microfinance, on distingue les associations tontinières et les institutions de microfinance (IMF).

3.1 Les pratiques tontinières pour financer le sacré et la survie

Les associations tontinières, dont il existe une grande variété, consistent en des *regroupements volontaires d'individus proches*, très souvent des femmes, qui *se cooptent et se donnent comme obligation* de confier, à échéance régulière (tous les jours, les semaines, les mois, etc.), une somme fixe, au collectif qu'ils (elles) forment. Cette somme peut être déposée sur un compte bancaire unique, attribué au nom de la tontine. Chacun leur tour, les membres utilisent le total des dépôts et doivent le restituer à l'issue de la période. Ces sommes constituent simultanément une épargne collective disponible et un prêt dont chacun peut profiter à tour de rôle.

Le simple fait de déposer régulièrement une faible somme constitue une (auto)-incitation à épargner, donc une manière de se forcer à ne pas vivre au jour le jour, de se constituer une cagnotte assurantielle. Ces pratiques tiennent de l'apprentissage collectif : les plus avancé(e)s dans la maîtrise de ce dispositif enseignent aux autres à acquérir un *habitus* d'épargnant, en les encourageant à éviter de dépenser inutilement (résister à la pression familiale), à ne pas se faire voler du numéraire, à faire des « projets ».

Les membres se connaissant, ils se font plus volontiers confiance, s'entraident mais simultanément n'hésitent pas à faire pression sur ceux qui seraient tentés de faire défaut, notamment, en jouant sur leur sens de l'honneur et en appelant à leur réputation (Doligez, 2007). Cette « pression » s'exerce le plus souvent dans le déroulement même de l'association, qui voit ses membres se réunir régulièrement, alternativement chez les uns et les autres, ce qui permet, à l'occasion, de vérifier l'emploi qui est fait des sommes empruntées. Car s'il n'y pas forcément de dépenses de gestion, *il y a un coût en temps et en sociabilité non négligeable* (Lelart, 1990, p. 52).

La fréquence des réunions témoigne de l'existence d'une *très forte solidarité entre les membres*, que les pratiques tontinières peuvent d'ailleurs contribuer à renforcer. Lors de ces réunions, sont examinées les nouvelles demandes d'adhésion, chaque candidat devant prouver sa bonne foi et accepter d'indiquer ce qu'il entend faire de l'argent qu'il recueillera le moment venu. Ainsi, le caractère intrusif du collectif fait partie de façon intrinsèque du fonctionnement des tontines.

Certaines d'entre elles sont spécialisées dans le financement d'activités rituelles, festives, d'entretien du lien social, tout particulièrement autour du culte des morts. Mais les crédits sont demandés très souvent pour les dépenses de consommation courante, de santé et d'éducation/scolarité, palliant ainsi l'inexistence d'infrastructures publiques.

Les emprunts financent également des micro-activités permettant la survie. Ainsi, étant souvent victimes de discrimination tout au long de la vie (scolarité, santé, embauche, etc.), « les femmes se sont investies le plus massivement dans le secteur informel, davantage par manque d'alternative que par choix délibéré. Elles ont ainsi contribué en grande partie à la croissance rapide du secteur informel, notamment dans certaines activités commerciales (restauration, vente de fruits et légumes, vente de poisson), artisanales (teinture, confection, couture) et de services (travaux domestiques) » (Kanté, 2002, p. 18). Cet engagement d'adaptation à la globalisation revêt une importance sociale forte, du fait « qu'avec les licenciements massifs opérés dans le secteur moderne, de nombreux ménages en Afrique sont uniquement gérés par des femmes chefs de ménage » (p. 18).

Un autre type de dispositif d'accès à l'épargne et au crédit informel a été développé : il s'agit des IMF.

3.2 Le secteur financier intermédiaire en appui de l'artisanat

Pour pallier les insuffisances du secteur bancaire commercial et celles du secteur informel/autonome, différents *intermédiaires* financiers spécialisés ont vu le jour, avec parfois l'appui d'ONG, d'institutions nationales ou internationales. Elles sont formelles, dans la mesure où elles sont légalement reconnues, mais elles sont aussi informelles, dans la mesure où elles ne sont pas assujetties à la régulation et à la supervision bancaire. On y trouve des *coopératives d'épargne et de crédit*, des *mutuelles*, des *caisses villageoises*, des ONG. Ces « instruments d'appui » directs aux petits producteurs du secteur informel présentent de nombreux points communs avec les tontines : elles « sont auto-administrées et concourent à l'autopromotion (...), elles sont basées sur la solidarité, l'entraide, la mutualité et la confiance » (Maldonado et alii, 2004).

L'épargne, une fois récoltée auprès des membres (paiements mensuels), sert à offrir des prêts internes (après un délai de plusieurs mois d'épargne préalable) à des taux inférieurs aux taux bancaires, pour financer les frais de fonctionnement ou des investissements. Certains crédits sont également accordés pour des dépenses de santé et des dépenses de rentrée scolaire. La gestion des mutuelles est assurée par les entrepreneurs eux-mêmes, qui n'accordent les prêts qu'à certaines conditions : durée minimale d'épargne, pertinence de la dépense envisagée, identification d'un groupe de mutualistes – tuteurs - qui se portent « garants ». La mutuelle peut aussi se porter garante d'un de ses membres qui souhaite emprunter à une banque commerciale.

3.3 Le travail informel : entre survie et sous-traitance

Il est également important de comprendre les interactions entre « travail informel » et travail formel, pour mieux situer le rôle de la microfinance.

S. Kante (2002) indique que, « en Afrique, le secteur informel absorbe 61 % de la main d'œuvre urbaine, et on estime qu'il est probablement à

l'origine de plus de 93 % des nouveaux emplois créés au cours des années 90 » (p. 1). Cette tendance va croissante, du fait de la raréfaction des emplois dans le secteur formel (restructurations, privatisation des services publics), de la croissance démographique et du grand nombre de chômeurs (31 % selon le BIT), dont de nombreux diplômés. Il en résulte une paupérisation accrue des populations et tout particulièrement des femmes (Jomo, Baudot, 2007), à la fois à la recherche de biens et services très bon marché et d'emplois coûte que coûte.

Les relations d'emploi ne sont pas traduites en termes de contrat de travail, mais sont basées sur la personnalisation des rapports (liens de parenté, relations personnelles et sociales). Il en résulte une extrême précarité : les travailleurs, sont employés au jour le jour, rémunérés à la pièce, sans bénéficier de congés payés, de sécurité sociale, de retraite, d'indemnités de licenciement, etc.

De même qu'existe un continuum entre l'informalité des tontines et la formalité des banques commerciales, les pratiques « économiques » formelles et informelles sont imbriquées. En effet, d'un côté, une partie importante de la main d'œuvre recourt au travail non organisé, faute de mieux, parfois pour survivre. Une autre partie y recourt pour améliorer son ordinaire, comme le font de nombreux fonctionnaires et d'employés d'entreprises privées du secteur formel. De plus, certaines micro-entreprises ne sont informelles que parce qu'elles ne respectent aucune réglementation sociale ou fiscale, en n'utilisant aucun contrat de travail pour leurs employés et ne déclarant qu'un minimum au fisc. Sur ce terreau, l'on voit se multiplier les pratiques de sous-traitance à des « filiales » créées de façon *ad hoc* pour réduire les coûts salariaux et fiscaux, de grandes entreprises et d'administrations.

3.4 Des pratiques collectives autour de la rationalité de l'attention

Plus généralement, la microfinance met en évidence l'extrême imbrication du social et de l'économique. En effet, comme l'indique M. Lelart (1990), les relations autour de la micro-finance sont « vécues quotidiennement par la population et, dans une large mesure, collectivement entre les membres des associations. Les opérations qui s'ensuivent ne peuvent être isolées facilement de l'activité économique aussi bien que sociale » (p. 52).

En Afrique, « l'acte d'épargne n'est pas posé dans le temps mais dans l'espace. Le paysan ou l'ouvrier ne cherche pas à assurer son avenir tout seul en plaçant en secret son argent aujourd'hui pour en disposer demain. Il privilégie ses relations sociales, il s'enracine dans un groupe, et il trouve auprès des autres la sécurité dont il a besoin. L'épargne n'est pas une attitude face au temps qui passe, elle est une attitude à l'égard de ceux qui sont proches » (p. 57). Une partie de l'échec des banques commerciales pourrait s'expliquer par leur incapacité à répondre à ces motivations simultanément sociales et économiques.

Plus fondamentalement, les pratiques informelles de la micro-finance reposent sur une *forme de rationalité* ne procédant ni d'une division tranchée du travail, ni du marché pour procéder à une allocation pertinente des ressources. Elle n'est pas sans lien avec les logiques à l'œuvre dans l'économie du *care* (Martin, 2008). Nous parlerons plus précisément d'une rationalité *de l'attention*, dans le sens où ce qui fonde le champ des pratiques et échanges socio-économiques serait *le fait d'être attentionné pour un collectif*, lequel est également attentionné envers chacun, le tout permettant une distribution adaptée des différents types de capitaux. L'intention d'*aider* se place alors au fondement des relations économiques : veiller au bien être de chaque membre du collectif, tout en étant soucieux du respect des valeurs et positions traditionnelles, notamment au travers des règles de remboursement.

Il nous reste à présenter les pratiques économiques développées autour des usages du téléphone portable, ces derniers faisant en effet partie des projets des institutions internationales.

4. ECHANGES MONETAIRES ET TELEPHONE PORTABLE

La plupart des études publiées mettent l'accent sur l'étonnant rythme avec lequel les habitants de nombreux pays africains s'équipent de téléphones mobiles, le plus souvent pour pallier la déficience des infrastructures pour la téléphonie fixe.

Les usages sociaux du téléphone portable semblent dominants parmi les populations pauvres. « Bavarder » et « rester en contact » sont les usages les plus communs du portable (Garron, Gille, 2008). L'importance prise par la communication sur mobiles aurait dépassé le besoin de routes bitumées et de réseaux électriques... Non seulement les pratiques développées autour du portable permettent « d'être en permanence relié et d'élargir les réseaux d'influence, d'actions et d'activités » (p. 19), mais l'objet est également devenu un élément de statut, voire un signe ostentatoire de richesse, donc de pouvoir (p. 25).

Des pratiques proprement professionnelles « originales » sont aussi développées autour des portables, notamment à propos des cartes prépayées. A. Chéneau-Loquay (2001) observe que « les petits artisans et commerçants du secteur de "l'économie populaire" l'ont adopté parce qu'ils ont compris l'intérêt du système d'abonnement par cartes prépayées. Ces cartes sont chères pour la durée d'appel autorisée, mais même si le forfait est épuisé, elles permettent encore d'être appelé pendant plusieurs mois ». Ce dispositif permet de limiter les dépenses, tout en demeurant joignable, d'autant que, pour partager les frais, les membres de coopératives paysannes se cotisent pour acheter un mobile.

Ainsi, les professionnels utilisent peu le mobile pour appeler mais pour recevoir, lors de leurs déplacements, des appels de clients. Ces derniers, le plus souvent, utilisent leur téléphone fixe de bureau. Après avoir reçu un

appel, les travailleurs notent le numéro de l'appelant qui s'affiche et le rappellent depuis un poste fixe (Chéneau-Loquay, 2001).

Par ailleurs, les marchands réduisent considérablement leurs déplacements pour s'approvisionner (Garron, Gille, 2008, p. 31). Les éleveurs de bétail peuvent suivre le convoyage de leurs troupeaux sur pied, depuis le marché où ils ont été vendus, jusqu'à leur destination. Les pêcheurs peuvent également optimiser leur connaissance des zones de pêche, pêcher des commandes déjà passées, comparer les cours chez les différents grossistes et mieux dimensionner les équipements de stockage à terre. Bref, « la téléphonie réduit donc considérablement les coûts de transaction (et les délais) (...). Qui plus est, la facilité avec laquelle circule désormais l'information accentue les possibilités de division du travail dans un espace économique élargi » (p. 32).

4.1 Des pratiques de micro-finance développées autour des portables

D'autres pratiques originales concernent les transferts d'argent via les téléphones portables prépayés : « Les paysans, boutiquiers, négociants et autres propriétaires de petits commerces du secteur informel (...) convertissent le crédit d'appel – le temps prépayé pour communiquer par téléphone – en une sorte de monnaie. (...) L'utilisateur envoie le code de sa carte prépayée à quelqu'un d'autre via un texto. Le destinataire peut ensuite « troquer » ce code contre de l'argent liquide auprès d'un marchand local qui a besoin de minutes sur son portable ou revendre ce code à quelqu'un d'autre. Finalement, le crédit d'appel est échangé contre de l'argent » (Pickens et Richardson, 2007).

Le crédit d'appel devient ainsi une devise. Si ce type de bricolage est forcément limité à de petites sommes, il présente l'inconvénient d'être grevé par le montant de la TVA. Un regard particulier doit être accordé aux transferts d'argent en provenance des travailleurs émigrés dans des pays plus riches ou plus frontaliers. Selon la Banque Mondiale, environ deux cents millions d'individus vivant en dehors de leur pays de naissance auraient ainsi transféré quelques 207 milliards de dollars américains en 2007, dont une partie croissante par téléphone portable.

4.2 Une alliance stratégique entre opérateurs bancaires et de téléphonie

Sur cet arrière-fond de pratiques (microfinance, travail « informel » et communication), opérateurs de télécommunication, banques commerciales et IMF ont cherché à mettre au point des services commerciaux leur permettant de faire converger leurs propres intérêts. Les opérateurs de téléphonie mobile veulent développer le marché des portables en touchant les zones rurales et en proposant de nouveaux services aux clients existants. Les banques commerciales souhaitent étendre leurs réseaux en zone rurale, mais en réduisant leurs frais de gestion. Quant aux IMF, elles veulent accéder à une clientèle plus nombreuse et, pour ce faire, cherchent à rationaliser leurs coûts d'exploitation et standardiser leurs processus productifs. Ces trois catégories d'acteurs ont alors cherché à mettre au point une panoplie de dispositifs (techniques, juridiques et organisationnels) pour

s'implanter dans des zones jusqu'ici non ou mal desservies par les banques commerciales.

De façon synthétique, ces dispositifs consistent à utiliser le téléphone portable pour effectuer toutes les transactions réalisées jusqu'ici manuellement : octroi de crédit, dépôts de fonds, remboursements, paiements d'achats. La présence bancaire se manifeste par un simple point de vente automatique chez un commerçant agréé par la banque et/ou l'IMF. Les agents de l'IMF se déplacent moins souvent et chaque « acteur » peut, idéalement, accéder à distance à des informations sur les comptes.

Ces stratégies industrielles rencontrent à leur tour des enjeux macro-économiques et macro-politiques tels qu'ils se manifestent dans la volonté des institutions internationales de généraliser l'accès au microcrédit comme levier du développement. Pour contribuer à éclairer ce qui se joue dans ces emboîtements, nous allons mobiliser la perspective ouverte par la sociologie de la gestion.

5. LA VOLONTE DE GENERALISER LA MICRO-FINANCE : UN DISPOSITIF GLOBAL DE GESTIONARISATION ?

Et dans ce sens, il convient, tout d'abord, de remarquer combien les pratiques informelles et autonomes de la micro-finance, y compris celles développées autour des portables, non seulement peuvent être référencées à une rationalité de *l'attention*, mais présentent de nombreux traits d'une *institution sociale*, au sens durkheimien, c'est-à-dire, remplissant quatre fonctions (Lallement, 2003).

En effet, ces pratiques renforcent *l'intégration* : tontines, IMF et sociabilité mobile requièrent et ravivent l'appartenance à un collectif pérenne. Ces pratiques développent également la *codification* : le collectif permet à chaque membre d'entrer dans une dynamique d'apprentissage collectif des règles de fonctionnement de l'économie solidaire. De façon complémentaire, on peut noter qu'elles agissent dans le sens de *l'émancipation* : la participation à une tontine ou à une IMF, ainsi que certains usages professionnels du portable permettent d'entrer dans une dynamique d'autonomisation par le travail, l'éducation et la santé. Enfin, ces pratiques jouent un rôle important de *régulation sociale* : les membres des tontines et des IMF produisent des normes et des règles de fonctionnement du collectif, en interaction avec le système financier formel et le système productif légal, tout en atténuant partiellement les processus de disqualification sociale.

C'est sur cet arrière-fond que doit être interrogée la volonté des super-acteurs transnationaux de généraliser le recours à ces pratiques : pourquoi institutionnaliser quelque chose qui s'institutionnalise tout seul ? Une première réponse consiste à souligner que ce qui est proposé à la généralisation est simultanément normalisé, partiellement standardisé, passé au crible d'une rationalité instrumentale qui entre en tension avec la

rationalité de *l'attention*, au risque de réduire l'institution sociale à son seul versant économique-gestionnaire.

C'est ce que nous nous proposons d'analyser en examinant : a) le rôle des structures ad hoc mises en place depuis une dizaine d'années au niveau mondial ; b) puis la mobilisation de principes et d'instruments classiques de la gestion d'entreprises ; c) enfin, le caractère disciplinaire de cette volonté d'ampleur mondiale.

5.1 Vers une gestionarisation du secteur intermédiaire

Commençons par rappeler le raisonnement des super-acteurs globaux. D'un côté, ils reconnaissent que le taux de remboursement des microcrédits accordés par des IMF avoisinerait les 95 %. Mais ils notent que le fonctionnement de ces structures intermédiaires (et a fortiori des tontines) présente plusieurs défauts : il n'existe pas d'encadrement national pour financer le crédit mutuel ; les coûts de la collecte de l'épargne et de l'octroi de faibles prêts sont élevés (en main d'œuvre et déplacements) ; quant aux compétences gestionnaires des mutualistes, elles paraissent insuffisantes aux bailleurs de fonds internationaux.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'intérêt de s'appuyer sur les communautés locales et les micro-entrepreneurs, les super-acteurs internationaux *préconisent* « la mise en place d'institutions de micro-finance rentables, répondant aux lois des marchés financiers concurrentiels et faisant appel à un mode de gouvernance efficace ». Ce qui constitue un changement important de perspective, puisque « l'objectif recherché n'est pas tant l'amélioration du bien-être en général des pauvres, mais l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les exclus du secteur bancaire traditionnel » (de Briey, 2005, p. 6-7).

L'incitation globale à rationaliser la micro-finance consiste alors à capter la grande souplesse et l'adaptabilité des collectifs communautaires, à mobiliser l'effet économique de la pression sociale entre pairs, tout en cherchant à en réduire les dimensions socioculturelles potentiellement contre-productives, en introduisant des outils comptables et des techniques de responsabilisation/mobilisation des employés des IMF qui permettent de réifier leur autonomie (Lapie, 2004).

Mais, si *le microcrédit est d'abord un contrat social* (Lelart, 1990), lui substituer un contrat commercial, objectivant certaines dimensions de l'échange selon des normes purement comptables, individualisantes, n'est-ce pas prendre le risque de contester la solidarité en accroissant les inégalités au sein même de la population la plus démunie, lui ôtant ainsi son principal capital ?

5.2 Des agences transnationales pour impulser la gestionarisation

En adoptant le point de vue de la sociologie de la gestion, on peut remarquer que cette tentative de « disciplinarisation » des pratiques informelles des populations les plus pauvres s'appuie d'abord sur l'émergence d'institutions globales et la reconfiguration d'institutions

anciennes. C'est ici souligner l'importance de ces super-acteurs, dont la structure s'apparente au modèle des agences et dont la fonction la plus visible est d'agir dans la sphère communicationnelle.

En effet, d'importants efforts d'affichage manifestent la volonté de contrôler la production et la circulation de représentations portant sur la nécessaire évolution de la microfinance, évolution qui elle-même prend tout son sens quand on la réfère à la priorité dorénavant donnée à la lutte contre la pauvreté, en lieu et place des politiques d'aide au développement. Notons au passage que ce « changement de cap » n'en pas vraiment un, et que les politiques économiques des institutions internationales, présentent toujours de nombreux points communs avec les principes directeurs de l'ordo-libéralisme (Foucault, 2004), notamment, le fait de placer la concurrence au centre des politiques économiques, de mettre l'Etat sous surveillance du marché et plutôt que de réduire les inégalités (pas de transferts de revenus), agir sur la pauvreté absolue.

Ces super-acteurs (PlaNet Finance, par exemple) émergents présentent les caractéristiques d'organisation apparemment non gouvernementale, de « melting-pot » privé-public, transnational, multi-secteur (banque, assurance, télécommunications), multidimensionnel (conseil, soutien, audit) et contribuant, par leur action communicationnelle récurrente (organisation de nombreux « événements » médiatiques) à influencer sur la production du cadre normatif orientant l'évolution globale de la micro-finance.

Ces organisations transnationales s'apparentent à des entités de gestion de type « agence », dont E. Cohen (2001) a théorisé les avantages supposés. L'auteur parle d'*instances arbitrales de régulation* qui, au côté des gouvernants, développent par leurs décisions une forme de droit privé s'appliquant dans la sphère publique. L'attrait pour les « agences » est également présent dans les politiques de réforme administratives, inspirées par les principes du *New Public Management* et qui constituent l'un des instruments de réforme de l'administration et de l'action publique (Eymeri-Douzans, 2008).

5.3 Des instruments pour rationaliser l'autonomie

La gestionarisation du secteur de la microfinance comprend d'autres facettes.

Tout d'abord, les différentes agences sont toutes dotées de départements ou de filiales procédant à l'audit financier des IMF, pour donner des garanties aux bailleurs de fonds. La publication d'un guide pour mesurer la performance des IMF identifie ainsi quatre grands domaines d'appréciation : qualité du portefeuille, efficacité et productivité, gestion financière et rentabilité. Par ailleurs, la gestionarisation est introduite par la privatisation même de l'aide au développement. Nous pensons à la place confiée au secteur bancaire commercial pour refinancer la microfinance, ainsi qu'à la responsabilisation pesant sur chaque micro-entrepreneur, à la fois encouragé à économiser – aussi pauvre soit-il – et à n'emprunter que pour produire des services ou des marchandises à très bas coût.

Les IMF qui interviennent dans le microcrédit, tout comme leurs membres – la plupart micro-entrepreneurs - se voient encouragées à considérer leur activité comme essentiellement marchande. Parmi les techniques de gestion les plus souvent mobilisées, on retrouve, outre les audits comptables, l'octroi d'une « autonomie encadrée » aux agents de crédit des IMF, leur responsabilisation sur les crédits qu'ils accordent, ainsi que leur évaluation sur les taux de remboursement (Lapie, 2004).

Le recours à la pression des pairs, qui relève des pratiques informelles, autonomes, assurant un contrôle social diffus sur le respect des engagements – nécessairement pluriels -, est extrait de son contexte multidimensionnel et transformé en dispositif pour exercer un rôle disciplinaire sur le seul plan monétaire. Nous retrouvons des pratiques gestionnaires devenues « classiques » en entreprise et consistant à instrumentaliser et à réifier en des dispositifs de gestion les connaissances sur le social. Ici l'instrumentalisation porte sur la confiance accumulée dans les groupes informels.

CONCLUSION

Agencification, recherche de performance, transplantation aux mondes associatifs de modèles de gestion issus des entreprises privées, tous ces éléments montrent que nous assistons à la tentative de gestionarisation, d'ampleur mondiale, des pratiques autonomes d'adaptation des populations appauvries par la globalisation.

Cette préférence pour les instruments de gestion se substitue au développement de l'action publique volontaire dans de nombreuses sphères d'activité, spécialement le droit du travail, les assurances sociales, l'éducation, la santé. La gestionarisation des pratiques autonomes de microfinance renforce la tendance des Etats à « sous-traiter » leur action sociale.

Émerge alors le risque que la mise en œuvre des dispositifs encouragés par les super-acteurs globaux, en déstabilisant la rationalité de l'attention et en désinstitutionnalisant certaines pratiques, réduise l'ampleur et la force des solidarités communautaires, tout en accroissant les inégalités sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- Boussard, V. (dir.), 2005. *Au nom de la norme*. L'Harmattan, Paris.
- Briey, V. (de), 2005. Plein feu sur la microfinance en 2005 ! *Regards économiques*, n°28, mars, p. 1-12.
- Chéneau-Loquay, A., 2001. Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique. *Networks and Communication Studies*, 15, 1-2, p. 121-132.
- Cohen, E., 2001. *L'ordre économique mondial*. Fayard, Paris.
- Craipeau, S., Metzger, J.-L., 2007. Pour une sociologie critique de la gestion. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. XXXVIII, 1, 166-182.

- Doligez, F., 2007. L'illustration d'une question de viabilité sociale dans la littérature sociologique, *Bulletin des Institutions de Microfinance*, 13.
- Eymeri-Douzans, J.-M., 2008. Les stratégies de réforme administrative en Europe. In Meimon, J. (dir.), *Les réorganisations administratives*. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, pp. 115-140.
- Foucault, M., 1994, *Dits et écrits, tome III (1976-1979)*. Gallimard, Paris, [1977].
- Foucault, M., 2004. *Naissance de la biopolitique*. Gallimard et Seuil, Paris.
- Garron, I., Gille, L., 2008. *Usages émergents de la téléphonie mobile en Afrique subsaharienne*. Rapport Telecom PaisTech, Paris.
- Goldstein, G., Barro, I., 1999. *Etude sur le rôle et l'impact des services et produits d'épargne du secteur informel en Afrique de l'Ouest*. PNUD.
- Guerin, I., 2002. *Micro-finance et autonomie féminine*. Bureau International du Travail, n° 37, Genève.
- Jomo, K.S., Baudot J., 2007. *Flat world, big gaps: economic liberalization, globalization, poverty and inequality*. Zed Books and United Nations, London.
- Kanté S., 2002. *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent*, BIT, Genève.
- Labie, M., 2004. Microfinance : un état des lieux. *Mondes en Développement*, Vol. 32/2-n°126, p. 9-23.
- Lallement, M., 2003. *Temps, travail et modes de vie*, PUF, Paris.
- Lelart, M., 1990. Les circuits parallèles de financement : état de la question. In : *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone*, Aupelf-Uref, Paris, pp. 45-63.
- Maldonado, C., Badiane, C., Mélot A.-L., 2004. *Méthodes et Instruments d'Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone*. Rapport de recherche n°24, BIT, Genève.
- Martin, C., 2008. Qu'est-ce que le social care ? *Revue Française de Socio-économie*, Second semestre, pp. 27-42.
- Maugeri, S. (dir.), 2006. *Au nom du client*. L'Harmattan, Paris.
- Metzger, J.-L., Benedetto-Meyer, M. (dir.), 2008. *Gestion et sociétés. Regards sociologiques*, L'Harmattan, Paris.
- Nader, Y. F., 2008. Microcredit and the socio-economic wellbeing of women and their families in Cairo. *The Journal of Socio-Economics*, 37, 644–656.
- Pickens, M., Richardson, B., 2007. Portefeuille cellulaire et monnaie virtuelle. *Bulletin d'alerte pour l'Agriculture ACP*, 36. <http://ictupdate.cta.int/fr/>
- Stiglitz, J. E., 2006. *Un autre monde. Contre le fanatisme de marché*, Fayard, Paris.